

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération
n°2011-02-12

Présents : 23
Procurations : 4
Exprimés : 27
Pour : 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze le 18 février à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 10.02.2011

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme FOUREST- M. DELMON-
Mmes RAYNAUD - FERRE - M. FAGUET - Mme DRIEF - M. COUTENCEAU
- Mme BOUÉ - M. DEFIS - Mme ROUSSEAU - MM. LOSIO - PERES -
Mme DUBRANA - Mle DUPUY - MM. FIRMIN - RIVIERE - Mme DUC -
MM. SOULIER - DAUBONNE - Mme BARDET.

Absents ayant donné procuration : M. RAMINI ayant donné procuration à
M. OLIVA - M. HRITANE ayant donné procuration à M. LAFFONT - Mme
SALVI ayant donné procuration à Mme RAYNAUD - Mme PAOLINI ayant
donné procuration à M. FAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Andrée ROUSSEAU

**Tarifs
des vacations
funéraires**

Les vacations funéraires étant assurées par les fonctionnaires de la Police Municipale, Monsieur le Maire propose d'instaurer, conformément au décret n°2010-917 du 3 août 2010 relatif à la surveillance des opérations et aux vacations funéraires, relative à la législation funéraire, le tarif suivant :

- 25.00 € la vacation qui pourra évoluer en fonction de la réglementation en vigueur.

Le montant de ces vacations sera perçu par le Trésor Public en fonction de la vacation mentionnée au décret cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 21 février 2011
Le Maire : Michel OLIVA

